



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-002-2018-05**

PUBLIÉ LE 3 MAI 2018

Sommaire

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-04-20-007 - Décision de délégation signature N°2018-28 donné à Patrick LOBBES, chef de Projet Foncier (2 pages) Page 3

IDF-2018-05-02-004 - Décision n° 2018-29 portant délégation de signature de l'Agent comptable à Mme Nathalie VIEIRA (1 page) Page 6

IDF-2018-05-02-005 - Décision n°2018-30 portant délégation de signature de l' Agent comptable à M. Xavier BRIENT (1 page) Page 8

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-04-18-018 - Arrêté du 18 avril 2018 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages) Page 10

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-04-20-007

Décision de délégation signature N°2018-28 donné à
Patrick LOBBES, chef de Projet Foncier

Décision n° 2018-28
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Patrick LOBBES, Chef de Projets Foncier, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;

- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.
- Constaté le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 20 avril 2018.

Fait à Paris, le 20 avril 2018

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-05-02-004

Décision n° 2018-29 portant délégation de signature de
l'Agent comptable à Mme Nathalie VIEIRA

Décision n°2018-29

DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'agent Comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 163 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 susvisé,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant réintégration et mise en service détaché de M Tossim ASSIH auprès de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

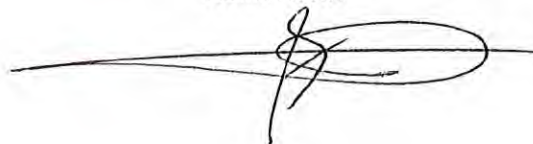
Vu l'arrêté préfectoral IDF-2017-08-16-004 du 16 août 2017 portant nomination de M Tossim ASSIH, agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

Donne :

A titre permanent délégation à Madame Nathalie VIEIRA, fondée de pouvoir principale, à effet de signer les actes dans la limite de 2 500 000€ et documents relatifs à la gestion comptable et aux affaires qui s'y rattachent.

Fait à Paris, le 02 Mai 2018

L'Agent comptable,
Tossim ASSIH



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-05-02-005

Décision n°2018-30 portant délégation de signature de l'
Agent comptable à M. Xavier BRIENT

Décision n°2018-30

DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'agent Comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 163 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile de France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 susvisé,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant réintégration et mise en service détaché de M Tossim ASSIH auprès de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2017-08-16-004 du 16 août 2017 portant nomination de M Tossim ASSIH, agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile de France,

Donne :

A titre permanent délégation à Monsieur Xavier BRIENT, adjoint de l'agent comptable, à effet de signer les actes dans la limite de 5 000 000€ et documents relatifs à la gestion comptable et aux affaires qui s'y rattachent.

Fait à Paris, le 02 Mai 2018,

L'Agent comptable,
Tossim ASSIH



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-04-18-018

Arrêté du 18 avril 2018 portant délégation de signature à
madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la
division des personnels enseignants du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 18 avril 2018 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2017 nommant monsieur Hugo CLEMENT, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 15 septembre 2017 nommant madame Stéphanie ODDOUX, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au droit individuel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- **Madame Isabelle GARNIER-DUVAL**, adjointe au chef de division,
- et **monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division et chef de service,

- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Valérie MATOULET-CAMMAS et Stéphanie ODDOUX**,
- et **messieurs Denis ALTHAPARRO, Hugo CLEMENT et Alain VERRIERE** chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

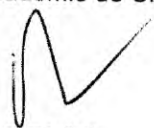
ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 avril 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT